Trente-neuvième année, N° 112. Le numéro : 10 centimes Jeudi 14 et vendredi 15 mai 1942.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	16.—	9.—	5.—
Avec Bulletin officiel	21.—	11.—	6.—

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.12.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

		le mm.
Valais et de Bex à Villeneuve	9 cts	le mm.
Suisse	11 »	»
Etranger	14 »	»
Réclames : Canton	20 »	»
» Suisse	25 »	»
Mortuaires	16 »	»

Le testament du chef des finances

En entendant le brillant exposé — le dernier hélas ! — de M. le conseiller d'Etat Oscar de Chastonay, les députés n'avaient qu'un regret, c'est celui de le voir quitter un poste où il a brillé et où il a montré le caractère d'un homme d'Etat, profondément conscient de ses responsabilités.

Nous nous consolons à la pensée que nous le retrouverons avec les mêmes talents, les mêmes qualités et la même volonté à la tête de la Banque cantonale.

Voici ce discours, superbe de fond et de forme :

Monsieur le Président,
Messieurs les députés,

Les comptes que nous vous présentons sont à peu près satisfaisants.

Nous nous hâterons de passer sur cette impression afin que nul ne soit tenté d'en tirer des conclusions hasardeuses. Nous constatons simplement, qu'en assurant les recettes nécessaires à l'Etat et en évitant les dépenses inutiles, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont réussi le redressement financier, sauvegardé le crédit du canton et garanti une utilisation honnête des deniers publics.

Ce qui nous importe maintenant, c'est l'avenir.

Nos prévisions ne peuvent pas être optimistes. Nous n'avons d'ailleurs pas à céder à des influences d'ordre sentimental. Optimisme ou pessimisme : ce sont des mots qui n'ont aucun sens pour les financiers. La gestion des finances publiques exige un examen froidement raisonné des réalités. Il est vain de s'illusionner en escomptant des événements plus ou moins exceptionnels pour résoudre le problème qui nous est posé. L'histoire ne donne aucun exemple d'Etat ayant échappé aux conséquences de sa politique financière et monétaire et la logique la plus naturelle a toujours présidé à l'évolution ou à la révolution que provoquent dans le destin des peuples les actes des gouvernements.

Rien n'est plus simple à concevoir qu'une bonne doctrine financière. Rien n'est plus malaisé dans l'application. Tous les ministres des finances, de tous temps, en ont fait l'expérience. L'exemple le plus célèbre est celui de Colbert qui, pour avoir géré avec prudence les finances de son Roi, dut être soustrait, après sa mort, à la vindicte populaire et enterré de nuit clandestinement. Il avait eu raison, pourtant, ce ministre à qui l'on prête cette prière léguée à tous ses successeurs :

« Seigneur, que je songe incessamment que les deniers que je manie sont sacrés, puisqu'ils sont les finances de l'Etat. Que je songe que c'est le sang du peuple que l'on tire pour la conservation du Royaume. Et si je ne puis empêcher ces saignées, qu'au moins je ne triomphe pas de la calamité publique par des dépenses scandaleuses ».

La doctrine du Gouvernement

La politique financière de votre gouvernement s'est inspirée d'une doctrine basée sur l'étude des réalités économiques.

Nous constatons que rien n'y peut être changé, malgré les circonstances qui pourraient inciter au découragement, à l'illusion ou à l'abandon.

La Suisse est le pays du monde qui a le plus impérieux besoin de sauvegarder son crédit, sa fortune publique et son honnêteté financière. En apprenant comment ce petit pays dépourvu de toute richesse naturelle a pu s'imposer comme une puissance financière, on sait, du même coup, comment il peut garder ses chances.

Avant, pendant et après la guerre, la nécessité est la même. La Suisse ne peut pas se permettre un effondrement financier parce qu'elle ne peut offrir en échange aux autres peuples que le fruit d'un travail honnête et la sécurité de sa parole. La Suisse industrielle doit pouvoir compter sur la monnaie, la Suisse agricole doit pouvoir vivre du marché interne dont le pouvoir d'achat dépend de l'industrie. L'épargne suisse doit pouvoir se fier à la conscience de l'Etat emprunteur. Tout se tient ou tout croule en même temps. Et si l'effondrement se produisait, à cause de notre faiblesse ou de notre imprudence, le relèvement serait impossible. On ne reconstruit pas sans matériaux. Et c'est cela que nous devons conserver par des finances ordrées : les matériaux de la reconstruction.

Aujourd'hui, le danger sur lequel tous les yeux sont fixés, c'est l'inflation. Tous les pays concentrent les efforts de leur politique monétaire et sociale pour enrayer ces tendances. Personne, nulle part, ne croit plus à l'efficacité des solutions de facilité.

Car si l'on doit espérer, malgré tout, que cet après-guerre verra l'édification d'un statut économique générateur d'une prospérité nouvelle et de la paix sociale dans la justice, on sait que l'avènement de cette ère nouvelle sera d'autant plus éloigné et d'autant plus improbable que le désordre financier aura été plus complet. Certes, nous ne sommes pas entièrement maîtres de notre sort. L'implacable logique de l'histoire entraîne les peuples vers les conséquences de leurs erreurs. Mais ce n'est pas une raison pour aider à la fatalité et nous précipiter délibérément, aveuglément, vers une issue malheureuse.
pas toujours été compris. Mais l'avenir justifiera les décisions du gouvernement.

En novembre 1940 déjà, nous vous avons soumis un décret concernant la création des possibilités de travail et leur financement. Vous l'avez sagement adopté.

Nous vous communiquons, maintenant, par un message spécial, le programme actuel des travaux de chômage. Vous constaterez que les travaux dont l'exécution peut être entreprise immédiatement, c'est-à-dire dont la préparation technique est achevée et dont le financement est assuré, représentent à eux seuls un volume de travaux de 32 millions. Pour ses propres constructions devisées à 3 millions, l'Etat devra conclure un emprunt.

Pour les autres œuvres à entreprendre et à subventionner, le budget devra assumer la charge financière. A cet effet, nous avons créé, au

Nous le répétons depuis le début du conflit, nous n'avons qu'un devoir et qu'une chance : tenir.

L'effort accompli ne doit pas se relâcher

L'effort accompli jusqu'à présent ne doit donc pas se relâcher. A cette condition il sera possible d'éviter le pire.

Dans le domaine financier, on n'oubliera pas que « le facteur d'inflation le plus important réside dans les dépenses de l'Etat ».

Nous nous référons à l'autorité du président de la direction générale de la Banque Nationale, pour affirmer que « l'Etat doit ménager ses ressources financières et couvrir ses dépenses avant tout par l'impôt ». Dans la mesure où il doit être recouru aux emprunts, « il faut se garder d'oublier que ces emprunts doivent être non seulement rémunérés mais aussi amortis. Mais en raison des difficultés auxquelles on se heurte, lorsqu'il s'agit de réunir les moyens nécessaires à l'amortissement et au service des intérêts des dettes, **il faut absolument que l'Etat réduise ses dépenses ordinaires et extraordinaires au strict nécessaire** ».

Tels sont les propres termes employés par la direction de la Banque Nationale dans ses rapports de 1940 et 1941. C'est exactement ce que nous n'avons cessé de répéter et ce sera, si vous le voulez bien, le testament du chef des Finances qui va vous quitter.

Nous avons été assez heureux pour rencontrer toujours votre compréhension et votre approbation. Nous vous en remercions et nous sommes d'autant plus à l'aise pour citer encore ce passage d'un article sur les réformes financières publié en 1940 par votre collègue, M. le député Crittin :

« Gesticuler sur les tréteaux en faisant de mirifiques promesses et même en répandant des largesses, c'est chose facile et fort agréable quand on n'a pas à se soucier de la recherche des voies et moyens. Mais, assumer la responsabilité des conséquences de sa propre générosité est un autre problème que le peuple, nous en sommes persuadé, aimerait bien voir résoudre autrement que par une fuite éperdue dans l'incohérence... et l'irresponsabilité ».

Le sens des responsabilités

Le sens des responsabilités, voilà, en définitive, le secret d'une bonne gestion des affaires publiques. Que chacun en prenne conscience, non seulement au Gouvernement et au Parlement, mais dans le peuple. Notre tâche commune est d'aider notre peuple à comprendre les exigences de la situation actuelle afin qu'il accepte l'effort de la résistance et ne s'abandonne pas à une passive résignation ou ne cède pas à la révolte.

Dans l'épreuve qui nous est imposée, quoique étrangers aux causes des dommages qu'il faut subir, nous pouvons et nous devons faire la démonstration positive de la valeur de nos conceptions, de nos méthodes et doctrines.

Notre démocratie fédéraliste passe maintenant son brevet de capacité. On la jugera à ses résultats.

Nous croyons au succès.

La perspective du chômage

Une autre inquiétude préoccupe les pouvoirs publics : c'est le chômage.

Il semble paradoxal au moment où les entreprises industrielles et agricoles n'arrivent pas à surmonter les difficultés que représente la pénurie actuelle de main-d'œuvre de parler de chômage.

Mais l'on sait que l'activité industrielle peut être brusquement ralentie ou arrêtée par les entraves qui gênent et peuvent supprimer totalement nos importations de matières premières. Les premiers symptômes se sont déjà manifestés. Ils iront en s'aggravant.

Par conséquent, il faut que nous soyons prêts à lutter contre le chômage dont les conséquences seraient graves au point de vue social et politique.

Nous pouvons vous rassurer. Notre politique financière a consisté à ménager nos ressources et à créer des réserves dans ce but. Notre politique économique a été inspirée du même souci en refusant la mise en chantier et le subventionnement de travaux qui n'étaient pas urgents et qui pouvaient et devaient être réservés à la création de possibilités de travail. Nous n'avons cours de l'exercice écoulé, des réserves dont le montant s'élève à Fr. 700,000.— environ qui permettront de satisfaire aux premiers besoins. Enfin, il est prévu une mise à contribution du fonds de réserve des Caisses de Compensation. Nous pouvons dire ainsi que les charges nouvelles peuvent être assumées par l'Etat sans compromettre son crédit parce que l'augmentation de notre passif a été freinée et même arrêtée au cours des dernières années et que nous disposons ainsi d'un potentiel financier plus grand.

La tâche ardue d'un chef des Finances

Certes, il sera nécessaire d'éviter tout relâchement et toute faiblesse dans le maintien de la balance des comptes. Le Département des Finances porte la responsabilité d'une tâche ardue. Il doit d'abord assurer à l'Etat des recettes suffisantes. Il doit ensuite garantir un emploi honnête des deniers publics en évitant tout gaspillage. Sur lui repose la capacité d'action de l'Etat. Il est nécessaire qu'on le comprenne.

Celui qui vous parle croit avoir fait son devoir.

En vous demandant d'approuver la gestion financière de l'exercice écoulé, il vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée et de l'appui que vous lui avez assuré.

Le gouvernement doit pouvoir compter sur votre collaboration éclairée dans l'avenir comme dans le passé. Le salut du pays est subordonné à l'entente active de toutes les autorités aux mains desquelles son sort est confié.

L'unité de vue dans les conceptions, la solidarité dans l'action, la collaboration de toutes les forces politiques et économiques lui permettront de doubler le cap des difficultés insoupçonnées qui l'attendent.

Nous savons que notre pays peut avoir confiance.

(De vigoureux et unanimes applaudissements ont souligné ce beau discours).

Le Tribunal professionnel

« L'Ouvrier du Bois et Bâtiment », organe de la fédération ouvrière du même nom, vient de publier un article de M. Pignat qui a trait au conflit surgi sur le chantier de défense nationale à Champex. M. Pignat reconnaît, très objectivement que notre défense des intérêts ouvriers, dans ce cas particulier, a été très énergique.

Mais comme l'entente entre patrons et ouvriers n'a pas pu être réalisée au sein de la commission paritaire professionnelle cantonale du bâtiment et travaux publics, au sujet du différend en question, M. Pignat estime pouvoir conclure que le mouvement corporatif devra lui aussi, tout comme les fédérations de l'Union syndicale suisse, constituer des fonds de grève pour faire entendre raison aux patrons injustes et récalcitrants.

Cette conclusion de M. Pignat qui est certes empreinte de sincérité et dénuée de tout esprit de polémique malveillant, mérite cependant de notre part une mise au point. Notre réponse, nous la voulons également sincère et loyale.

Disons d'emblée, que dans le régime économique capitaliste et libéral, les relations entre le capital et le travail sont commandées non par la justice sociale mais par la loi du plus fort. Dans ce régime, la répartition de la richesse produite par la collaboration du capital et du travail est en effet réglée par la loi de l'offre et de la demande qui est en somme la loi du plus fort, la loi de la Jungle.

Si nous pensions que ce régime devait être définitif, il va bien sans dire qu'il serait imprudent et même criminel de notre part de ne pas prévoir la constitution de fonds de grève pour la défense des légitimes intérêts ouvriers. Car la grève, solution violente, n'est pas en soi illégitime, dans le régime de l'anarchie libérale. Elle devient parfois le seul moyen qui reste aux ouvriers pour défendre leur juste salaire, c'est-à-dire leur vie et celle de leur famille.

Dans le « Précis de la doctrine sociale catholique » de F. Cavallera il est dit au sujet de la grève ce qui suit : « On a assimilé, avec raison, le cas de grève à celui de la guerre défensive, suprême moyen, auquel on ne doit avoir recours qu'après avoir épuisé les autres, car comme la guerre, ces solutions violentes entraînent des conséquences durables, même pour les vainqueurs.

Mais, les corporatistes ne croient pas à la pérennité du régime capitaliste libéral. Ils pensent, au contraire, que la guerre actuelle est la dernière manifestation de ce régime qui existe depuis 150 ans et dont les exagérations disparaîtront avec elle.

Nous disons bien « les exagérations » car, dans tout ordre économique nouveau, quel qu'il soit, il faudra bien avoir recours au capital-argent et au capital-travail pour produire les richesses, c'est-à-dire les biens nécessaires à l'entretien des hommes. Léon XIII disait à ce sujet : « Il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital ». Cette vérité est incontestable. Alors ?

Eh bien ! ce que les corporatistes veulent, c'est que cette collaboration nécessaire du travail et du capital soit **organisée.** Ils travaillent pour que, dans chaque métier, les patrons et ouvriers soient groupés en syndicats distincts. Les représentants autorisés de ces syndicats se réunissent en « conseil professionnel » qui est l'organe dirigeant, le gouvernement du métier. Les salaires, qui sont l'expression de la part de richesses du métier qui revient aux ouvriers sont fixés par contrats collectifs passés entre associations patronales et ouvrières.

* * *

Mais, dira-t-on, tout cela n'excluera pas les conflits entre patrons et ouvriers. C'est un fait. Et c'est pourquoi les corporatistes réclament la constitution du « Tribunal professionnel ». Aujourd'hui et depuis longtemps déjà, les litiges d'ordre civil sont tranchés par nos tribunaux. Dans ce domaine, ce n'est pas le plus fort qui triomphe mais celui qui a le droit pour lui.

Tout autre est la question dans la vie professionnelle. Ici, les conflits entre patrons et ouvriers sont encore soumis à la loi du plus fort, et c'est à cause de cela que certaines organisations ouvrières constituent des fonds de grève tout comme les patrons alimentent leur fonds de « résistance ».

Les corporatistes disent que cet état de guerre est préjudiciable à la paix sociale et porte atteinte à la prospérité des métiers et du pays. Ils demandent que les différends entre employeurs et employés soient jugés par le « Tribunal du Travail ».

La loi genevoise sur les contrats collectifs du 24 octobre 1936 prévoyait la constitution de ce « Tribunal du Travail ». Cette loi rendait l'arbitrage obligatoire et mettait ainsi fin à la grève et au lock-out.

C'était l'état de paix qui devait remplacer l'état de guerre dans les métiers. Malheureusement, à la suite d'un recours au Tribunal fédéral cette loi a été cassée, et le Tribunal du Travail a disparu.

L'arrêté fédéral sur les contrats collectifs n'a pas repris cette question et c'est regrettable.

Il faudra bien qu'un jour, le tribunal professionnel soit enfin constitué pour qu'une ère de paix sociale succède enfin à l'état de guerre qui est inhérent au régime de la liberté économique.

Et alors, les fonds de grève et de résistance

n'auront plus leur raison d'être. C'est à quoi tendent tous les corporatistes. Nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que c'est la seule bonne voie ! R. Jacquod.

L'attitude des Anglo-Américains à propos des Colonies françaises

La défense de l'Inde

Dans le discours qu'il a prononcé vendredi dernier, M. Eden fit une allusion intéressante à l'accord des politiques anglaise et américaine sur presque toutes les questions concernant leurs rapports avec la France. Il est certain que, depuis quelques mois et surtout depuis quelques semaines, des progrès marqués furent enregistrés pour établir une certaine coordination entre Londres et Washington dans leur politique à l'égard de la France. Le complet accord concernant l'occupation de Madagascar et surtout les modalités de l'occupation en fournissent la preuve. Les paroles employées par M. Churchill, dimanche, seraient difficilement compréhensibles ; en effet, après que les Anglais eurent débarqué à Madagascar, ils furent disposés à y laisser fonctionner une administration loyale envers le gouvernement de Vichy. L'Angleterre aurait considéré qu'il était opportun de reconnaître « de facto » le maintien des autorités françaises locales, dans le moment présent. De même l'Amérique avait précédemment reconnu la souveraineté « de facto » des autorités gaullistes, partout où elle est exercée.

La question se pose, cependant, de savoir quelle sera la situation si le gouvernement français décidait de rapatrier ses fonctionnaires de Madagascar. Le point est extrêmement délicat, car si les fonctionnaires sont remplacés par des gaullistes, on verrait s'établir un précédent conférant aux gaullistes le contrôle des colonies françaises que les alliés veulent absolument tenir à l'écart de l'Axe. Par contre, si ces fonctionnaires étaient remplacés par une administration anglaise ou alliée mixte, la cause de de Gaulle pourrait être compromise.

Avant même que le problème soit résolu, un cas assez parallèle se présente aux Antilles françaises. La démarche américaine fut, croit-on généralement, le résultat de la recrudescence d'activité sous-marine allemande le long des côtes américaines, du Canada jusque — et parfois y compris — les côtes du Brésil.

A tort ou à raison, on eut l'impression que les Américains éprouvèrent aussi des craintes relatives aux dépôts d'or français.

Les milieux diplomatiques ont surtout l'impression que, au fur et à mesure que l'Amérique est plus forte, elle estime devoir rendre plus complet son contrôle total sur tout le continent américain et que l'établissement total d'un tel contrôle dépasse les termes du « modus vivendi » existant déjà entre l'amiral Robert et Washington. Or, tout élargissement de ce « modus vivendi » doit maintenant, dit-on ici, aboutir, soit à une administration pratiquement autonome des Antilles françaises par l'amiral Robert, soit au contrôle américain ou plus exactement panaméricain, en vertu de la conférence de Panama. L'apparition de Gaullistes dans le gouvernement des Antilles apparaît encore plus douteuse que dans l'administration de Madagascar. Mais, à part ça, le cas de Madagascar et celui des Antilles ne manquent pas de similitude. On présume ici que l'activité insolite signalée à Vichy et les échanges de vues de Moulins ne sont pas étrangers à ces événements.

LA DEFENSE DE L'INDE

La bataille de Birmanie est maintenant pratiquement terminée par l'occupation japonaise de Myitkyna, terminus du chemin de fer de Mandalay. Les forces anglo-chinoises de Birmanie continuent cependant à gêner considérablement les troupes japonaises et la R. A. F. bombarde journellement des objectifs importants, comme ce fut le cas de Magwé ces derniers jours. Il est probable que les forces chinoises restées en Birmanie près de Taungyi seront constituées en « guérillas » qui harcèleront longtemps les Japonais, étant donné qu'elles ont de grandes quantités d'armes et de munitions. En dépit des revers des Alliés, il semble donc que les troupes chinoises ont accompli exactement la mission qui leur a été confiée, c'est-à-dire de retarder l'avance japonaise.

La résistance du général Alexander a servi également cet objectif, car les Alliés ont gagné trois ou quatre mois précieux durant lesquels la défense des Indes, de Ceylan a pu être puissamment renforcée. Cependant, il est évident que, désormais, la défense des Indes devient le problème principal. On annonce que les commandements militaires ont été réorganisés et que la coopération avec la flotte indienne et l'aviation a été établie étroitement. C'est plutôt par une attaque aérienne que les Indes sont menacées pendant la mousson, car une avance via Assam paraît actuellement impossible en raison des énormes difficultés du terrain.

D'autre part, il faut s'attendre à des raids aériens continuels menés par les Japonais, qui opèrent des bases importantes de Akyab et Rangoun. Chittagong a été déjà bombardée et les Japonais prétendent avoir attaqué Imphal, la capitale de l'Etat de Manipur.

Calcutta est maintenant dans le rayon d'action des avions et de la flotte japonais. La position de cette dernière reste mystérieuse. Les sous-marins et les petites unités continuent à opérer dans la baie du Bengale, mais les grandes unités de combat que M. Churchill a signalées, il y a un mois, paraissent avoir disparu, allant probablement renforcer les escadres qui ont été repoussées dans la mer de Corail. Il semble que pour le moment, les Japonais, qui ont perdu plus de cent avions dans leurs raids contre Ceylan, sans causer de dommages appréciables, ajourneront leur tentative contre la grande île qui commande le passage sud des Indes. La défense des Indes sera assurée, comme l'a dit le général Wavel, 1° par des colonnes mobiles qui pourront être transportées de façon très rapide aux points menacés ; 2° par l'aviation.

L'attitude du Congrès qui recommande la passivité déplaît naturellement aux autorités, mais on croit que l'appel à la mobilisation d'un million d'hommes et la formation du Front national recevront un accueil plus chaleureux de la population des régions menacées que la suggestion du Congrès.

Nouvelles étrangères

Cent mineurs ensevelis

—o—

Plus de cent mineurs auraient été ensevelis à la suite d'une explosion dans la mine « Christopher », à environ 6 km. au nord de Morgantown (Virginie occidentale).

—o—

La durée du travail en France occupée

Le minimum de la durée du travail pourra être fixé par les autorités d'occupation pour certaines branches d'industrie ou d'entreprises individuelles, annonce le « Journal officiel », contenant les ordonnances du commandement militaire allemand en France.

Les chefs d'entreprises devront immédiatement communiquer aux autorités d'occupation allemandes le nombre et les différentes catégories d'ouvriers libérés du fait de l'application de cette mesure.

—o—

Libération de condamnés espagnols

Le conseil des ministres a décidé d'accorder la liberté conditionnelle à 2500 condamnés.

Nouvelles suisses

L'initiative en faveur de la famille

—o—

Aujourd'hui mercredi, le comité pour l'initiative en faveur de la famille transmettra à la Chancellerie fédérale le résultat de ses travaux. L'initiative a été signée par 171,486 citoyens suisses. Les signatures se répartissent de la façon suivante dans les différents cantons :

Zurich 5842, Berne 7880, Lucerne 24,944, Uri 2774, Schwytz 5051, Obwald 1407, Nidwald 1524, Glari 1229, Zoug 4059, Fribourg 9012, Soleure 8641, Bâle-Ville 4301, Bâle-Campagne 2016, Schaffhouse 989, Appenzell R.-Ext. 507, Appenzell R.-Int. 575, Saint-Gall 5728, Grisons 8092, Argovie 16,936, Thurgovie 7398, Tessin 9733, Vaud 4237, Valais 16,964, Neuchâtel 5515, Genève 1072.

On remarquera que les cantons catholiques fournissent la grosse majorité des signatures. Cette initiative a été d'ailleurs lancée par le parti conservateur-catholique.

—o—

Trafic et heures de travail

—o—

On nous écrit :

Les voyageurs qui traversent la Suisse sont unanimes à constater que nous bénéficions, en matière de transports publics, d'avantages incontestables sur la plupart des autres pays. Sans doute la raréfaction de certaines matières, telles que graisses et huiles lourdes, ainsi que le manque de rails, traverses, fils de contact, etc., ont obligé nos chemins de fer à réduire leur horaire, mais le trafic actuel n'en demeure pas moins des plus satisfaisant. Si la guerre se prolonge, il faudra toutefois compter avec de nouvelles et importantes restrictions surtout en hiver où le courant électrique se fait rare. Les trains devront être moins chargés et moins fréquents. A Breslau et dans d'autres villes de l'Allemagne, la direction des Tramways a introduit, depuis plusieurs mois, des voitures à places uniquement debout. Quelques sièges seulement sont réservées aux personnes âgées ou malades.

Nous en arriverons certainement là aussi chez nous si nous voulons maintenir un trafic minimum. L'adoption générale de la journée anglaise, qui oblige les employés à ne pas rentrer à leur domicile à midi, à dîner sur place, devra être envisagée pour économiser du courant et du matériel. Une des conséquences fatales de cette diminution forcée du trafic sera qu'il faudra y adapter les heures de travail, comme aussi les heures de spectacles, théâtres, cinémas, concerts, etc. Ce sont là, en perspective, de profondes modifications à nos habitudes qu'il faudra savoir accepter, comme tant d'autres choses, avec philosophie.

—o—

Encore un candidat qui insiste...

Lors d'une réunion, le grand comité du parti paysan zurichois a confirmé la candidature du conseiller national E. Graf pour le deuxième tour de scrutin des élections complémentaires au Conseil d'Etat.

—o—

Le marché du travail en avril

Le regain d'activité saisonnière du marché du travail s'est accentué encore en avril 1942. Le nombre des chômeurs complets en quête d'un emploi a diminué encore quelque peu dans presque tous les groupes professionnels, notamment dans l'industrie du bâtiment qui a un besoin croissant de travailleurs pour les constructions d'intérêt national. Le nombre des chômeurs complets a diminué par rapport au mois précédent de 1903, passant ainsi à 5802, chiffre inférieur de 612 à celui de l'an dernier à pareille date. A la fin du mois d'avril 1942, on recensait 3807 chômeurs du sexe masculin et 1995 du sexe féminin. Si l'on compte l'ensemble des personnes inscrites pour trouver un emploi, y compris celles qui avaient encore quelque occupation à fin avril 1942, on obtient un total de 7566.

—o—

Les secours aux familles des soldats

Le Conseil fédéral a pris mardi un arrêté augmentant à nouveau de 15 % les taux établis par l'article 7 de l'ordonnance sur les secours aux familles des soldats. Le taux ayant déjà subi une augmentation de 30 %, l'augmentation totale est ainsi portée à 45 %.

Nouvelles locales

Une exposition d'ornements liturgiques

—o—

Fort aimablement convié à visiter l'exposition d'ornements liturgiques que l'Oeuvre St-Augustin a ouverte le 11 mai et que l'on pourra voir jusqu'au 22 de ce mois dans les bâtiments de cette Maison à St-Maurice, nous nous sommes empressé de répondre à l'invitation, certain que nous étions de passer une heure agréable et instructive au contact de véritables œuvres d'art. Si, de prime abord, nous avons été quelque peu surpris de rencontrer dans un local assez vaste pourtant une telle profusion d'objets divers dont la trop grande abondance risquait de nuire peut-être à l'effet d'ensemble, nous avons été attiré ensuite par l'ordonnance très heureuse des ornements et de leurs accessoires et nous nous sommes promené pour notre plaisir au milieu de ces richesses dont l'unique ambition est de composer un digne vêtement au service des autels.

Notons-le aussitôt : tout ce que l'on admire ici a été conçu et exécuté par des personnes au goût sûr et délicat, membres ou pensionnaires de l'Oeuvre St-Augustin. Cela confère à l'exposition un intérêt particulier qui montre assez que l'on peut trouver chez nous les ornements nécessaires au culte divin, des plus simples aux plus somptueux.

Deux autels sont dressés dans la salle et confèrent à celle-ci un cachet de sanctuaire imprétient en est d'autant facilitée. Répartis par coutient en est d'autant facilitée. Réparts par couleur liturgique, les ornements jettent des notes sombres ou gaies aux formes variées, de style gothique, romain ou français, sur lesquelles sont brodés des motifs évocateurs, nous font passer de la trouvaille la plus traditionnelle à la plus neuve et à la plus originale, telle cette barque de l'Eglise dominée par le St-Esprit qui donne au monde la paix, ou ce récit de la création inscrit avec art dans une bande de chasuble verte. Les sujets les plus divers, sans jamais tomber dans le banal, sont traités avec finesse et judicieusement présentés. Ils décorent les orfrois et habillent avec distinction les ornements exposés. Il y a en outre des voiles huméraux, des bourses, des pavillons de ciboire et d'autres petits accessoires liturgiques reposant sur des nappes aux dentelles ravissantes qui ajoutent au charme des pièces plus importantes.

Ces ornements d'église ne seraient pas placés dans leur cadre légitime s'ils ne se trouvaient à proximité de vases sacrés destinés au culte : les exemplaires qu'on nous montre ont des caractères qui peuvent plaire ou ne pas plaire, mais tous signifient un souci réconfortant de mettre au service du culte des objets de qualité.

L'exposition de l'Oeuvre St-Augustin est remarquable de distinction et de bon goût. Qu'on s'y rende et l'on apprendra également que sont de la même veine que les ornements les livres publiés par cette Maison et reliés de façon parfaite par ses ateliers. B.

—o—

La Mission à Vex

—o—

On nous écrit :

La belle paroisse de Vex dont fait également partie la commune des Agettes, vient d'avoir le privilège d'une grande mission.

Dirigée par les Révérends Pères Moret et Paravy de la Congrégation de Saint François de Sales, elle connut de jour en jour un succès grandissant. Répondant avec empressement et gaîté de cœur aux pressants appels des Révérends Pères, les paroissiens ont fait preuve de bonne volonté et d'enthousiasme malgré les travaux urgents de la saison.

La grande église paraissait certains soirs bien petite pour contenir cette nombreuse assistance ; il est vrai cependant que du côté des hommes, quelques places sont restées vides : vide qui paraît toujours trop grand en pareille circonstance.

Les causeries, profondes de sens et toujours parfaitement à la portée de l'auditoire furent suivies avec la plus grande attention.

Il y eut de ces paroles qui vont au cœur, qui font vibrer la corde sensible de chacun et dont on conserve longtemps le souvenir.

La mission est pour tous un point marquant de la vie ; c'est le tremplin pour un saut de dix ans dans l'avenir ; elle nous rappelle ceux qui étaient à la mission précédente et qui ne sont plus, éloquente leçon qui nous dit le but de notre vie et nous montre le caillouteux chemin où l'on va allègrement avec l'aide de Dieu.

La grande église blanche sertie au milieu des arbres en fleurs connaîtra certainement un élan nouveau et puissant de foi et de piété.

Que dans ce beau pays de Vex et des Agettes où la nature en fête présente au généreux et divin Créateur l'encens de ses pommiers fleuris, s'épanouissent au cœur de tous les paroissiens les belles fleurs spirituelles de charité, de confiance et d'amour.

La grande croix de granit au bord du précipice, à l'entrée de la vallée, dira au passant qu'elle est née de la belle mission de 1942 ; elle restera dans le temps un témoignage glorieux de foi et de reconnaissance.

Un imposant cortège s'étira sur la route pour participer à sa solennelle bénédiction.

Le Révérend Père Paravy, dans une très belle allocution, nous dit le sens de la croix ; ces croix valaisannes que l'on rencontre dans la plaine et sur la montagne, près des sentiers et au bord des précipices, concrétisant la foi et l'espérance de nos braves populations.

De retour à l'église, notre Révérend Doyen prend avec émotion la parole pour adresser des remerciements à Dieu d'abord, à la population et d'une façon spéciale aux Révérends Père missionnaires : il leur dit : « Vous avez semé à pleines mains dans le labeur, la peine et la souffrance et moi je récolterai abondamment dans la joie et l'allégresse ».

C'est le vœu de tous que la moisson soit belle.

Un merci profond va à notre cher pasteur qui par un travail obscur et souvent méconnu se dévoue sans relâche pour ses chères ouailles.

—o—

Vêtements, Jouets, Livres, etc., pour les victimes de la guerre

Trois choses qui, avec beaucoup d'autres, manquent présentement aux petites victimes de la guerre.

Une collecte de vêtements, jouets, livres, etc., organisée par la Croix-Rouge Suisse s'effectuera à Martigny du 13 au 23 mai 1942.

Les coupons de textiles, de chaussures, de savon, de denrées alimentaires et de repas seront les bienvenus. La collecte englobe aussi bien les coupons actuellement en cours que les **coupons échus.** Les donateurs devront barrer d'une croix à l'encre chaque face des coupons afin d'éviter tout emploi abusif. Il ne sera pas fait de collecte à domicile.

En ce qui concerne les vêtements et le linge,

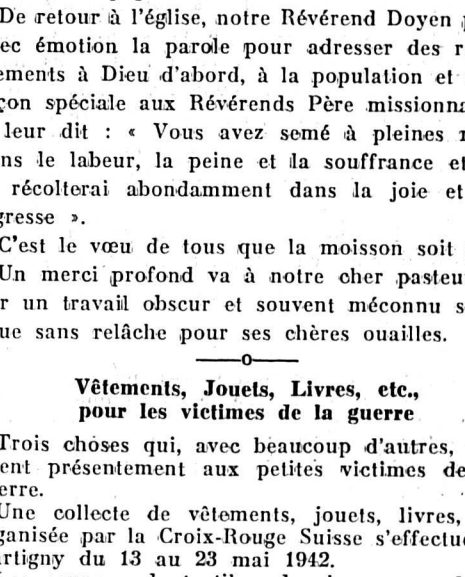

des ouvroirs dont déjà en activité à Bâle et à Genève. Ils se chargent d'habiller à leur entrée en Suisse les enfants insuffisamment vêtus.

Chacun aura à cœur de répondre généreusement à l'appel lancé par la Croix-Rouge.

Section des Samaritaines de Martigny et environs.

Postes de collecte : Martigny-Ville : Magasin Ducrey Frères ; Mlle Spagnoli ; Mme G. Chappuis, Villa Les Vorziers. — Martigny-Bourg : Magasins Simonetta, Mlle M. T. Couchepin. — Vernayaz : Mme Lina Délez. — Sembrancher : Mme Dr Luder.

—o—

GRAND CONSEIL

—o—

Séance de relevée du mardi 12 mai
Présidence de M. Emile BOURDIN, président

—o—

Loi sur le notariat (seconds débats)

Adopté en 1ers débats le 18 novembre 1941, ce projet de loi revient aujourd'hui sur le tapis.

M. Marcel Gard fonctionne comme rapporteur de langue française et expose les motifs et arguments justifiant la nécessité pour le Valais d'élaborer une nouvelle loi sur le notariat, vu que l'ancienne (qui date de 1896), ne correspond plus aux besoins de notre époque.

Après rapport par le représentant de langue allemande, on passe à l'examen de l'article 1 qui prévoit notamment que les **notaires ne sont pas des fonctionnaires publics,** au sens de l'article 21 de la Constitution du Valais du 8 mars 1907.

On se souvient que cette question avait déjà fait l'objet d'une discussion animée lors des premiers débats. La thèse ci-dessus l'avait emporté sur celle soutenue par un certain nombre de députés qui s'en tenaient au principe de l'ancienne loi précisant que les notaires sont des fonctionnaires publics dont l'Etat est responsable des actes.

M. Louis **Perraudin,** de Bagnes, ouvre la discussion et, animé de l'excellente intention de couvrir le public contre des actes délictueux et entraînant des pertes ensuite de notaires stipulateurs pas sérieux, propose de modifier l'article 1er en faisant dire que les notaires **sont des fonctionnaires publics.**

Combattue par M. **Pitteloud,** chef du Département de justice, la proposition Perraudin est écartée.

L'examen des articles suivants, soit de 2 à 31, ne soulève pas d'interventions.

A l'article 32, M. **de Courten** propose que comme par le passé il soit fait appel à deux témoins lors de la rédaction d'un acte notarié.

M. **Gard,** rapporteur, combat cette proposition, mais au vote la proposition **de Courten** est agréée.

L'article 34, qui figure par son absence dans le texte du projet, est renvoyé à la commission.

Les autres articles sont admis sans opposition. La loi en contient en tout 48.

La séance est levée à 16 heures, après demande de renvoi également de l'article 32, formulée par M. Gard, rapporteur.

Séance sans histoire, comme on le voit, mais non moins marquée pour autant en travail fécond puisqu'on y a liquidé pas moins de 46 articles d'un projet de loi.

Il y a quelques années, trois séances au moins auraient été nécessaires pour accomplir la même besogne !

Séance du mercredi 13 mai
Présidence de M. **Emile Bourdin,** président

—o—

Une interpellation

En ouvrant cette séance, M. Bourdin, président, donne connaissance à la Haute Assemblée du dépôt d'une interpellation par M. Georges-Emile Bruchez, de Saxon, demandant la création en Valais d'écoles pour enfants retardés.

Cette interpellation sera développée ultérieurement.

Rapport sur la Banque cantonale

Rapporteurs : MM. **Henri Couchepin** et **Louis Thenen.**

Le rapport de la commisison tient notamment à rendre un hommage de reconnaissance au Directeur de notre Etablissement financier, M. Laurent Rey qui, ainsi qu'on le sait, prend sa retraite à la fin de ce mois. La commission se fait certainement l'interprète du Grand Conseil pour souhaiter à M. Rey, qui fête ses 75 ans, une longue et heureuse retraite.

La commission propose ensuite l'adoption du rapport de la Banque sur sa gestion durant l'exercice 1941. Cet exercice accuse selon le compte de profits et pertes un bénéfice de **Fr. 668,278.55,** chiffre dans lequel sont compris Fr. 29,928.90 reportés du précédent exercice.

Le Grand Conseil adopte à l'unanimité, le rapport et s'associe par son vote aux conclusions formulées par la commission en ce qui concerne les vœux et souhaits à l'adresse de M. Rey.

Rapport du Tribunal cantonal

Le rapport du Tribunal cantonal sur l'Administration de la Justice pendant l'année 1941 est adopté après présentation des deux rapports de la commission « ad hoc » dont se sont faits les interprètes MM. **Henri Chappaz** pour la langue française et **Léo Guntern** pour la langue allemande.

Ces rapporteurs ont rappelé que ce sont MM. les juges Dr. A. Clausen et C. Pouget qui ont été désignés respectivement président et vice-président de notre haute Cour de Justice pour la période juin 1941 à juin 1942.

La commission tint, par l'organe de ses rapporteurs, à rendre hommage à M. Desfayes qui a quitté le Tribunal après 25 ans d'activité. Elle rappela à ce propos que nommé à cette haute magistrature en 1916, M. Desfayes a présidé la Cour durant 3 périodes. Il fut le premier président du Tribunal cantonal des assurances, charge qu'il remplit durant de nombreuses années. Il présida également pendant une longue période la 2ème section du Tribunal des denrées alimentaires.

Les meilleurs vœux de la commission, interprète ici du Grand Conseil, accompagnent M. le juge cantonal Desfayes dans sa retraite que chacun espère durable et heureuse.

Postulats de la Commission des Finances

Rapporteurs : MM. **Michelet** et **Guntern.**

Ils sont au nombre de trois, tous adoptés sans débats.

— Le postulat No 1 invite le Conseil d'Etat à rétablir le Mémorial des séances du Grand Conseil qui avait été supprimé en 1935 pour raison d'économie. Or, il s'est avéré depuis, ainsi que l'ont fait observer les rapporteurs, de même que M. de Chastonay, conseiller d'Etat, qui accepte ce postulat — que des inconvénients très sérieux ont résulté par suite de l'absence du mémorial. Il y a des divergences d'interprétations, d'interventions, qui dépassent en importance l'économie qu'on a voulu réaliser.

— Le postulat No 2 invite le Conseil d'Etat à reconstituer le fonds cantonal d'assistance qui va en s'épuisant alors que les besoins d'assistance s'accroissent chaque jour.

— Le postulat No 3 invite le Conseil d'Etat à prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir le contrôle effectif des comptes des communes et de veiller à l'observation légale en ce qui concerne la répartition des comptes en taux d'impôts entre les deux catégories de contribuables (forains et domiciliés).

Allocations aux fonctionnaires et employés de l'Etat

On examine ensuite un message du Conseil d'Etat allouant des allocations de renchérissement aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.

L'augmentation du coût de la vie depuis septembre 1939 étant de 37,5 % à fin mars 1942 (dernier indice connu) le message propose de maintenir les augmentations de salaires décidées par le Conseil d'Etat en date du 28 août 1941 et d'accorder en sus à tous les magistrats, fonctionnaires, employés et instituteurs une augmentation de salaire de base de 20 francs par mois. La commission a proposé une petite modification au projet en ce sens que les familles nombreuses obtiendraient des avantages spéciaux.

L'augmentation des salaires des cantonniers et ouvriers du Département des Travaux publics est soumise aux prescriptions fédérales concernant les entreprises de travaux publics.

MM. **Favre, Kaempfen, Amacker** et **Moulin** émettent leurs suggestions à propos du projet soumis. La réponse qui leur est faite par M. le chef du Département des Finances est qu'il sera tenu compte des désiderata émis.

Le message tel que proposé par la commission et le Conseil d'Etat est donc adopté en opposition à un amendement proposé par M. Amacker appuyé seulement par quelques députés du Haut-Valais.

Taux d'impôt des communes

Les taux d'impôts proposés pour 1942 par un certain nombre de communes dont les requêtes ont d'ailleurs paru en son temps au Bulletin officiel, sont admis sans opposition.

Il en est de même en ce qui concerne le prélèvement des **centimes additionnels** pour l'assistance dont le taux actuel de 3 ⅓ 0/00 a été maintenu pour 1942. Rappelons que ce taux est prélevé sur les fortunes de 20,000 fr. et plus et sur les revenus de 6000 fr. et plus.

L'hommage du Grand Conseil à Monsieur le conseiller d'Etat de Chastonay

L'examen de la gestion terminée, M. le Président Emile Bourdin, toujours plein de tact, a prononcé la petite, mais charmante allocution que voici qui a été applaudie par le Grand Conseil unanime :

En terminant l'examen de la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 1941, permettez-moi, Messieurs les députés, de me faire votre interprète pour adresser à M. le conseiller d'Etat de Chastonay, chef du Département des finances, l'expression de notre sincère reconnaissance pour le labeur lourd et fécond qu'il a fourni pendant son trop court passage à la tête du dicastère si délicat de nos finances cantonales.

Par sa belle intelligence et son activité intense mises au service du pays, M. le conseiller d'Etat de Chastonay a bien mérité de la gratitude du Valais.

Nous regrettons vivement les circonstances qui ont amené notre chef des Finances à cesser son active collaboration avec la Haute Assemblée et je m'associe avec vous tous, Messieurs les députés, pour souhaiter à M. de Chastonay une brillante et heureuse activité à la tête de notre Banque cantonale qui constitue également l'un des éléments vitaux de nore économie cantonale.

Pour une infirmerie à Châteauneuf

Rapporteurs : MM. Raymond **Cluvien** et **Biffiger.** Par suite de la désaffectation de l'ancienne Infirmerie de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf, cet établissement d'instruction agricole dont l'importance s'est énormément accrue ces années passées, n'a plus d'infirmerie. Aussi, ses élèves malades doivent-ils être soignés à l'Hôpital de Sion, lequel par une coïncidence spéciale, se trouve en ce moment débordé.

Il est question donc d'aménager le Pavillon actuel du concierge de l'Ecole en infirmerie.

Le projet est admis sans opposition sur préavis des rapporteurs de la Commission.

Le jubilé épiscopal de Sa Sainteté Pie XII

M. **Pfammater** propose qu'il soit adressé un message de sympathie à l'occasion du Jubilé épiscopal du Saint-Père dont le pouvoir moral est si grand et dont les efforts pour obtenir la paix retiennent l'attention du monde entier.

La proposition Pfammater est agréée.

Pour la protection de St-Maurice et de sa vénérable Abbaye

Il n'est pas besoin de rappeler ici l'émotion causée lors de la catastrophe du 3 mars dernier.

Aussi la commission, par l'organe de ses rapporteurs, MM. Alfred **Pot** et **Venetz,** rencontra-t-elle l'assentiment unanime de la Haute-Assemblée lorsqu'elle proposa l'adoption d'un projet de décret élaboré par le Conseil d'Etat en date du 28 avril instituant des travaux de protection dans le but de protéger la ville de St-Maurice. Le rapport de la commission souligne le cas du danger permanent car des blocs de dimension aussi importante que ceux qui sont tombés jusqu'ici peuvent se détacher d'un moment à l'autre.

Les frais des travaux estimés à Fr. 80,000 incombent à la commune de Vérossaz sur le territoire de laquelle ils seront exécutés.

Le canton y contribue par une subvention de 25 % des dépenses effectives ; cette contribution pourra cependant être réduite suivant les décrets y relatifs qui seraient adoptés par le Grand Conseil. Outre la commune du territoire, sont appelés à contribuer aux frais de l'œuvre, la commune de St-Maurice et les C. F. F. dont la part sera fixée après avoir entendu la commission rhodanique.

Le décret est voté avec la clause d'urgence sur proposition de la commission et cela sans discussion.

Torrents de la Forclaz

Un projet de décret concernant la correction des torrents de la Fouly sur le territoire de la commune d'Orsières est également adopté. Il s'agit de travaux devisés à Fr. 48,000, échelonnés sur dix ans.

Cinéma REX - Saxon
Vendredi 15, samedi 16, dimanche 17 mai
Soirée à 20 h. 30 Dimanche matinée à 14 h. 30
Une opérette marseillaise à grand spectacle avec le grand et fameux comique
FERNANDEL dans
IGNACE
2 heures de bonne humeur et de saine gaieté
Actualités Suisses et Anglo-saxonnes

OCCASIONS pour AGRICULTEURS
3 **charrues** Olivier pour 1 bête, mancherons en bois
1 **charrue** articulée à 1 versoir
1 **décavaillonneuse** avec intreceps
1 **houe** à cheval
1 **charrue** brabant No 1
1 **faucheuse** à 1 cheval
1 **remorque de vélo** très solide
1 **bascule** 200 kg.
ZURCHER, machines agricoles. Avenue de la Gare, **SION** Tél. 2.10.88

EXPOSITION D'ORNEMENTS et d'orfèvrerie d'église de l'Œuvre St-Augustin
St-Maurice
du 11 au 22 mai
Modèles variés et modernes
Tous les ornements exécutés dans ses propres ateliers

Le prix s'oublie, La qualité reste.
achetez par conséquent votre mobilier
chez **WIDMANN FRERES, SION**
Fabrique et magasins de vente seulement au sommet du Grand-Pont.

Importante société suisse d'assurances, toutes branches cherche
collaborateurs
dans toutes les localités du canton. Commissions intéressantes. Offres écrites sous P 3512 S Publicitas, Sion.

OCCASIONS
A vendre une
VITRINE
complète, soit le cadre et la porte chêne avec glaces, caisson, rideau ondulé, cadette, dimension totale de la vitrine 2×2 m., dimension totale de la porte 2,50×1,05.
A la même adresse : un
BUREAU
chêne massif, long. 1 m. 50, prof. 80 cm., haut. 1 m. 30.
S'adresser à **Frédéric Lincio père, Rue du Coppex, Monthey.**

Mobilier (neuf) Fr. 750.--
1 lit 140 large, avec bonne literie, 1 armoire 3 portes démontable, 1 coiffeuse avec glace, 2 tables de nuit, avec
lits jumeaux : Fr. 950.--
Mobiliers à Fr. 595.—, Fr. 650.—, très avantageux. **Fabrique Galaud, Av. de France 5. Tél. 3.48.71. (On expédie).** Sur rendez-vous, on reçoit le dimanche.

On demande pour de suite une
Sommelière
connaissant le service de table.
Offre avec certificat et photo par écrit au Café Vaudois à Martigny.

On cherche pour Lausanne dans famille catholique,
jeune fille
de 18 à 20 ans, honnête et travailleuse, connaissant un peu la cuisine, aimant les enfants, pour la tenue d'un ménage soigné. Gage à convenir. Entrée immédiate. Faire offres à Mme Paul Frainier, Porrentruy (Jura-Bernois).

GRAMO-VALISE PAILLARD
à vendre superbe gramo électrique 220 V., avec disques parfait état, acheté l'an passé, à enlever cause imprévue avec sa garantie, Fr. 48.— **Gaillard, Chem. Pidou 12, Lausanne.**

Famille catholique demande comme **f. de chambre**
Jeunefille
sérieuse, **couturière** ou connaissant parfaitement couture, raccomodages. Roiron, Acacias, Genève.

On demande
jeune fille
pour travaux de campagne et culture maraîchère. 75 fr par mois. Ecrire sous chiffre M 28576 X Publicitas, Genève.

Un bon conseil vaut des coupons de savon

Une ménagère à la mine soucieuse déclarait récemment: „Pour économiser les produits à lessive, il faut porter le linge plus longtemps". Le calcul n'est pas très juste: plus le linge est encrassé, plus il faut de lessive. D'autre part, il n'est pas très hygiénique de porter du linge par trop sale. N'exigez pas l'impossible d'une lessive, même quand elle est de la classe du Persil. Nous répétons:

Ne portez pas le linge plus longtemps, Persil vous profitera davantage.

HENKEL & Cie S.A., BALE
PERSIL · FEVA · HENCO · SIL · PER · KRISIT
PF 257 a

BERGER
fort trayeur, est demandé pour la saison d'alpage. Entrée de suite. S'adresser à **Chares Besson, amodiateur,** à **Bérolle,** Vaud. Tél. 7.90.91.

J'engage encore des
chèvres
pour l'alpage de la Preisaz. S'adresser à A. Magnin, Martigny.

On demande
Jeune FILLE
sachant faire la cuisine. Durée de l'engagement : 2 mois (15 juillet au 15 septembre). Bord du lac. S'adresser à l'Imprimerie C. Jonneret, à Martigny.

LE COMMERÇANT QUI VEUT FAIRE UNE PUBLICITÉ EFFICACE INSÈRE DES ANNONCES DANS LE « NOUVELLISTE VALAISAN »

L'entrée en matière n'est pas combattue, mais il est près de midi et demi et la salle se trouve très clairsemée.

Aussi, vu l'heure avancée, M. Imhof propose-t-il, afin de gagner du temps, de supprimer la lecture des articles du décret. Cette proposition est agréée et le décret est voté, en 1ers débats. On veut encore aborder un autre objet, mais M. **Kaempfen** fait observer l'absence de quorum en soulignant l'indignité qu'il y a pour le Grand Conseil de siéger en présence d'une trentaine de députés !

La séance est donc levée à 12 h. 30 après qu'il eût été donné lecture de deux motions, d'un retrait d'une demande d'interpellation ainsi que de l'ordre du jour prévu pour la prochaine séance de vendredi matin 16 mai.

La mort d'un séminariste

La nouvelle inattendue de la mort de M. l'abbé H. Carraud, survenue lundi matin, 11 mai, à Fribourg, des suites d'une opération, nous laisse désemparés. Une seule consolation nous reste, la seule qui puisse compter : le retour à la Maison du Père s'est effectué sereinement, dans la joie.

Monsieur l'abbé Hyacinthe Carraud, fils de Jules-Hyacinthe, ancien greffier du Tribunal, naquit à Monthey en 1917. Après y avoir terminé ses écoles primaires, au mois de septembre 1930, il entra au Petit-Séminaire de Sion, puis en 1939 il commença l'étude de la théologie au Grand Séminaire diocésain. L'été dernier, la maladie le surprit : elle allait être pour Hyacinthe une école de sainteté. Quand après neuf mois d'épreuve, Dieu jugea le fruit suffisamment mûr, Il le détacha délicatement de l'arbre, pour le prendre plus près de Lui.

A Monthey, ses compagnons l'estimaient surtout pour sa franche camaraderie et son amour du jeu, qualité bien montheysanne. Il était même à l'origine de toutes les victoires que le quartier du « Pont » remportait sur ses adversaires.

Au Séminaire, Hyacinthe Carraud approfondit sa vie intérieure ; épris d'idéal, il nous en montrait le chemin. Chacun se souvient de sa fougueuse persévérance dans le travail, et de la douce gaîté qu'il rayonnait. Avec lui, on ne pouvait être que franc, avec lui les petites querelles d'étudiants ne subsistaient pas. Avec une franchise et une finesse qui révélait une âme de race. Il remettait tout en ordre.

Il aimait à rire, mais jamais il ne permit un manque de respect qui nous eût facilement échappé : « Ça pas » disait-il.

Son bel esprit de foi savait nous réconforter dans les heures difficiles. Un seul souvenir : un jour que le poids d'une épreuve nous pesait lourdement, Hyacinthe d'un mot nous consola : « T'en fais pas, on priera, et le Bon Dieu arrangera tout »... Et tout s'arrangea...

Dans le secret de son âme, la lumière du but devenait éclatante ; deux ans et il serait prêtre... Devant cette perspective notre amitié se resserrait. Elle rêvait de durer toute une vie... Et Dieu a voulu que dès aujourd'hui, dans une union moins visible mais plus intime, elle commençât de durer sans fin.

O notre ami, notre frère Hyacinthe, obtiens-nous du Père, avec la force de supporter cette épreuve, la grâce de parvenir au But, afin que par nos Messes, avec toi, nous montions toujours plus près de Celui Auquel tu t'es donné.

Tes amis.

P.-S. — Les obsèques de M. l'abbé Carraud ont été célébrées aujourd'hui mercredi, à Sierre.

—o—

MONTHEY. — Concert militaire. — Mardi soir, la fanfare d'un bataillon qui stationne actuellement à Monthey, donnait devant l'Hôtel des Postes un concert très prisé par le nombreux auditoire formé de soldats et de civils.

A plusieurs reprises déjà, nous avons eu l'occasion et le plaisir d'entendre cette excellente fanfare dirigée de main de maître par le Sgt. Devanthey.

Au cours de ce concert, la fanfare exécuta, outre les traditionnelles marches militaires, des morceaux dignes de figurer au programme de concerts en salle.

Le sgt. Devanthey peut être fier de ses musiciens. Ils ont montré mardi soir de quoi ils étaient capables. Nos félicitations.

—o—

MARTIGNY. — Martigny aura l'avantage d'entendre prochainement Turczynski et Henry Bordeaux : une jouissance artistique et un plaisir intellectuel. Le concert aura lieu le 17 mai à 17 h. dans l'agréable salle des Sœurs de la Charité, obligeamment mise à la disposition des organisateurs, tandis que nous écouterons l'enseignement de l'illustre académicien français le 24 mai au Casino Etoile, que dirige avec autant de compétence que de sens artistique M. Adrien Darbellay.

Joseph Turczynski est l'un des plus célèbres virtuoses du piano. Disciple et collaborateur du grand maître Paderewski, que la Suisse est si fière d'avoir compté parmi ses hôtes, Turczynski fut professeur de virtuosité et vice-recteur du Conservatoire de Varsovie. Il nous donnera un récital de Chopin, le chantre de la gloire douloureuse de la Pologne dont le peuple de 1939 a renouvelé l'héroïque tragédie. Paderewski a écrit de lui : « C'est un virtuose de race, un vrai et grand artiste. Je me félicite de l'avoir comme collaborateur à la nouvelle édition des œuvres de Chopin. » Et Blanchet, le pianiste genevois que nous autres Valaisans connaissons surtout comme grand alpiniste : « Je ne connais pas de meilleur interprète de Chopin ». (« Gazette de Lausanne », du 25 septembre 1939).

C'est un grand privilège que de pouvoir entendre dans nos petites villes un artiste de cette classe qui s'est fait applaudir sur les plus grandes scènes du monde.

Mme Turczynska, soprano de l'Opéra de Varsovie, chantera quelques mélodies de compositeurs de son pays.

La bataille de la péninsule de Kertsch

Qui croire ?

MOSCOU, 13 mai. (Ag.) — Le communiqué soviétique annonce que « rien d'important ne se produisit au front ».

Un autre de même source dit :

La bataille pour la presqu'île de Kertsch continue à faire rage avec la plus grande violence.

Dans la région de la baie d'Arabat, les Allemands ont réalisé des gains de terrain jusqu'à une profondeur de 3 km. et se sont défendus avec succès contre des contre-attaques russes.

Sur le front d'attaque, large de 25 kilomètres environ, les forces russes se sont bien battues et ont pu maintenir presque toutes leurs positions.

A Moscou, on pense que cette première grande offensive germano-roumaine a pour but une ligne de front s'étendant de Iemnjuk à Anapa d'où l'offensive contre le Caucase serait ensuite déclenchée.

Le communiqué du haut commandement de l'armée allemande dit :

BERLIN, 13 mai. (D. N. B.) — La bataille de rupture dans l'isthme de Kertsch est décidée. Elle a pris fin avec la destruction des forces de l'adversaire qui s'y trouvaient encerclées et culbutées. Jusqu'à présent, l'ennemi a perdu plus de 40,000 prisonniers, 197 chars de combat blindés, 598 canons et 260 avions. Une quantité innombrable d'autre matériel fut saisie ou anéantie. La poursuite des restes de l'armée ennemie battue en direction de Kertsch continue sans répit.

Ce qu'il y a de certain, c'est que des unités considérables sont jetées dans la bataille.

Selon une déclaration américaine diffusée par Radio-Moscou, la bataille de la péninsule de Kertsch a duré toute la journée de mardi. Elle se poursuit toujours.

Un nombre considérable d'unités soviétiques et allemandes participent à ces opérations. Les Allemands ont concentré de la cavalerie aussi bien que des chars et de l'infanterie. Des Italiens et des Roumains figurent parmi les fantassins.

Les troupes russes sont sous les ordres du général Kozlov, commandant de l'armée russe, qui reprit Kertsch en décembre 1941.

On est convaincu à Moscou que les forces soviétiques repousseront les tentatives faites par l'ennemi pour se rapprocher du Caucase.

Avions et stukas à l'œuvre

—o—

BERLIN, 13 mai. — On communique de source militaire : Des avions de combat et des stukas opérant au-dessus des côtes de l'Océan arctique et du port de Mourmansk ont détruit un cargo de huit mille tonnes ainsi qu'un petit cargo et attaqué quatre grands transports et plusieurs autres unités de façon si sévère que l'on eut s'attendre à ce que nombre d'entre elles soient détruites.

BERLIN, 13 mai. (D. N. B.) — Au sujet de l'attaque des avions de combat allemands contre les côtes du sud-est de l'Angleterre le 12 mai, le haut commandement de l'armée communique ce qui suit : L'aviation de combat allemande a attaqué à basse altitude l'usine électrique de Shorcham entre Worthing et Brighton vers 19 heures. Les avions ont lancé leurs bombes à faible altitude et ont atteint à plusieurs reprises les bâtiments de l'usine. Une annexe contenant les chaudières a été atteinte en plein et une formidable explosion suivie d'une énorme flamme se produisit. Deux autres bombes explosèrent dans un des bâtiments.

—o—

Communications interrompues

LONDRES, 13 mai. (L.) — Les communications entre le G. Q. G. allié en Australie et les Philippines sont interrompues.

—o—

Ce qui va au fond des mers

TOKIO, 13 mai. (Stefani). — Selon le « Nishi-Nishi », le cuirassé britannique du type « Warspite », gravement endommagé dans la bataille de la mer de Corail, aurait coulé.

BERLIN, 13 mai. (D. N. B.) — Le haut commandement de l'armée communique que des avions allemands coopérant avec des unités navales dans les eaux du Cap nord, ont coulé un sous-marin russe.

BERLIN, 13 mai. — Un cargo hollandais de 4800 tonnes, saisi au début de la guerre par les Etats-Unis, a été attaqué et coulé par un sous-marin au large des côtes orientales des Etats-Unis. Quelques rescapés ont pu regagner un port.

—o—

M. Laval n'aurait pas rencontré le maréchal Gœring

VICHY, 13 mai. (Ag.) — A la présidence du Conseil on se refuse à donner toute indication au sujet de la nouvelle émanant de source anglaise et selon laquelle M. Pierre Laval aurait rencontré mardi le maréchal Gœring à Moulins. On ne veut ni confirmer ni infirmer la nouvelle.

Dans les milieux bien informés on déclare toutefois que s'il est exact que le chef du gouvernement s'est rendu hier mardi à la ligne de démarcation, ce n'est certainement pas le maréchal Gœring qu'il a rencontré.

—o—

Les liens entre les Etats-Unis et les Norvégiens

—o—

LONDRES, 13 mai. (Reuter). — Le président Roosevelt, à l'occasion de l'élévation de la Légatin de Norvège au rang d'ambassade, a remis au roi Haakon et à M. Biddle, maintenant ambassadeur des Etats-Unis auprès du gouvernement norvégien, un Message disant notamment : « En temps de guerre comme en temps de paix, des liens uniques rattachent les destinées des peuples norvégien et américain. Faisant allusion aux Norvégiens des Etats-Unis, M. Roosevelt dit qu'ils apportent une contribution énorme à l'évolution spirituelle et matérielle de leur pays d'adoption. »

—o—

Depuis 3 ans, une petite Norvégienne dort...

—o—

STOCKHOLM, 13 mai. — Depuis trois ans, une petite Norvégienne, Dagmar Gerda Holmgren, dort du sommeil du juste, et la Faculté déclare qu'elle ne se réveillera jamais. Dagmar Holmgren, qui a six ans, a toutes les apparences d'une enfant parfaitement normale. En avril 1939, la petite Norvégienne qui avait alors trois ans, rentrait d'une longue promenade, très fatiguée, elle s'endormit, et depuis lors, elle n'ouvrit plus les yeux. Examinée par différentes sommités médicales, Dagmar Holmgren a son système nerveux qui fonctionne régulièrement bien qu'à un rythme un peu plus lent que les enfants de son âge. Elle est nourrie régulièrement au moyen d'injections vitaminées sous-cutanées et grâce à une alimentation liquide qui lui est administrée par un tube de caoutchouc.

—o—

Un incendie dans une usine cause d'importants dégâts

LIMOGES, 13 mai. — Un grave incendie s'est déclaré dans les ateliers d'une usine d'effilochage du moulin Lamie, à Saint-Priest-sous-Aixe.

Le feu qui s'était déclaré dans un local où étaient entreposés des balles de laine, des réserves d'huile et des produits chimiques, a pris rapidement une grande extension.

Alertés, les pompiers de Limoges ont mis tout en œuvre pour combattre le sinistre, mais malgré leur intervention deux bâtiments de l'usine ont été anéantis.

Deux maisons d'habitation attenantes ont été également détruites.

Les dégâts sont importants.

—o—

Le douanier belge faisait de la contrebande

AVESNE, 13 mai. — Parmi les voyageurs du train de Belgique, un douanier français aperçut un de ses confrères belges nommé Prosper de Koster, qui essayait de dissimuler une valise.

Ouvrant la valise, le douanier y découvrit 11 kilos de cigares. Le vérificateur belge dissimulait, en outre, dans un paquet attaché à sa jambe, 530,000 francs de devises et deux liasses, représentant une valeur de 163,000 francs.

De Koster bredouilla des explications qui ne furent pas jugées satisfaisantes. Il a été condamné hier à Avesnes à 6 mois de prison, 430 mille francs d'amende et à 533,000 francs d'amende fiscale, outre la confiscation des sommes saisies.

—o—

Une caisse de compensation des prix des œufs

BERNE, 13 mai. (Ag.) — L'Office fédéral de guerre pour l'alimentation communique :

Le Département fédéral de l'économie publique a pris une ordonnance entrant en vigueur le 13 mai 1942 et créant une « caisse de compensation des prix des œufs ». Le but de cette caisse de compensation des prix est de régulariser le marché des œufs et d'en unifier le prix de vente. La section du ravitaillement en volaille et en œufs de l'Office fédéral de guerre pour l'alimentation fixe les catégories de marchandises soumises aux nouvelles prescriptions, ainsi que le montant de la redevance.

Une ordonnance de la même section interdit aux importateurs, grossistes et fabricants de livrer et d'acquérir des poudres d'œufs, y compris, de jaunes d'œufs et de blancs d'œufs en poudre, du 13 mai 1942 à 00 h. au 20 mai 1942 à 24 h. 00. Par cette même ordonnance, les importateurs, grossistes et fabricants sont tenus d'inventorier, selon les instructions de la section, le 16 mai 1942 tous leurs stocks à cette date.

—o—

Violente explosion à Montevideo

—o—

MONTEVIDEO, 13 mai. (Havas-Ofi). — Une violente explosion, ressentie dans toute la ville, s'est produite mardi soir à 21 heures. Un laboratoire privé où étaient entreposés des produits chimiques, notamment du magnésium, a sauté, semant l'inquiétude dans toute la population. On compte un mort et 8 blessés dont un grièvement atteint. Deux maisons se sont écroulées et quatre menacent ruine. Elles ont été évacuées.

—o—

La France a répondu à l'Amérique

VICHY, 13 mai. — Le gouvernement français a adressé aujourd'hui à Washington sa réponse à la note américaine relative à la Martinique.

—o—

La poussée japonaise sur le front birmano-chinois

TCHOUNGKING, 13 mai. (Reuter). — Au cours d'une nouvelle poussée en Chine, les forces japonaises ont pris la direction de Paoshan, situé à environ 160 kilomètres, le long de la route birmane, à l'intérieur de la Chine. D'importantes forces chinoises combattent les Japonais au sud de Myitkyina, en Birmanie septentrionale, où les Nippons effectuèrent une poussée au cours de ces derniers jours.

Radio-Programme

SOTTENS. — *Jeudi 14 mai.* — 7 h. 10 Réveil-matin. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Premiers propos. 10 h. Culte protestant. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Oeuvres de Chopin. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Gramo-concert. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Coups de pinceau. 18 h. 10 Sonate, Brahms. 18 h. 30 La boîte aux Lettres. 18 h. 45 Légende op. 17, Wieniawski. 18 h. 55 Le quart d'heure du sportif. 19 h. 15 Informations. 19 h. 30 Radio-Ecran. 20 h. Oeuvres de Haendel. 20 h. 20 L'amour d'une femme. 21 h. Concerto en do majeur, Bach. 21 h. 20 Le globe sous le bras. 21 h. 45 Oeuvres pour orchestre à cordes. 22 h. 20 Informations.

SOTTENS. — *Vendredi 15 mai.* — 7 h. 10 Un disque. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Musique populaire. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Le disque nouveau. 12 h. 45 Informations. 13 h. Pointes d'antennes. 13 h. 05 Printemps viennois. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Les contes de Rodo Mahert. 18 h. 25 Comment reconnaître les styles musicaux et les compositeurs ? 18 h. 50 Toi et moi en voyage. 19 h. Hop Suisse ! 19 h. 14 La recette d'Ali-Babali. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 La situation internationale. 19 h. 35 Le bloc-notes. 19 h. 36 Au gré des jours. 19 h. 40 Questionnez, on vous répondra ! 20 h. La demi-heure militaire. 20 h. 30 L'heure variée de Radio-Genève. 21 h. 30 La vie en rosse. 21 h. 50 Jazz-hot. 22 h. 20 Informations.

SOTTENS. — *Samedi 16 mai.* — 7 h. 10 Réveil-matin. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Premiers propos. 11 h. Emission commune. 12 h. 30 Musique champêtre. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Gramo-concert. 14 h. *La Vallée d'Illiez, par M. l'abbé Dr I. Mariétan.* 14 h. 15 Tannhäuser, Richard Wagner. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Pour les petits enfants sages. 18 h. 40 Le plat du jour. 18 h. 50 Komm Tzigany, Kalman. 18 h. 55 Le micro dans la vie. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le programme de la soirée. 19 h. 30 Radio-écran. 20 h. Jo Bouillon et son orchestre. 20 h. 20 L'île au trésor. 20 h. 50 La pêche aux étoiles. 21 h. 20 La muse fantaisiste. 22 h. Oeuvres de Liszt. 22 h. 20 Informations.

† **MOLLENS.** — De Mollens, nous arrive la pénible nouvelle de la mort, jeune encore, de M. Alphonse Berclaz, président de la commune et député-suppléant du district. L'honorable défunt était un homme de valeur et de bon sens qui sera vivement regretté à Mollens et dans la région. Il laisse une Veuve et sept enfants auxquels nous présentons nos condoléances émues. Nous les savons dans toutes les douleurs, mais nous les savons aussi chrétiens sachant accepter les épreuves avec une touchante résignation.

—o—

SAXON. — Cinéma REX. — Pourquoi ne pas prendre de temps à autre une bonne distraction en s'accordant une fois par semaine un moment de détente, allons donc au cinéma. Un film à sensation vous sortira de votre petite vie quotidienne. Mais si vos soucis sont graves, n'hésitez pas, allez directement au grand remède, au film comique 100 % avec l'inimitable Fernandel, FERNANDEL, c'est l'assurance de deux heures de fou-rire, l'on quitte la salle absolument transformé, comme si l'on sortait du meilleur des bains d'optimisme, et l'on n'a qu'un désir, revoir le jeu impayable de Fernandel. IGNACE, quasi inégalable, on sourit, on rit, on se tord et cela devient vite du délire. Ne pas aller voir Ignace, c'est se priver d'une occasion unique de se réconforter le moral.

—o—

† **SIERRE.** — Mercredi matin ont eu lieu à Sierre les obsèques de M. l'abbé Simon Zufferey, décédé à l'âge de 84 ans. Originaire de St-Luc, l'honorable défunt était cependant né à Sierre où il s'était retiré en qualité d'aumônier de l'Asile St-Joseph où il a rendu des services appréciables.

Sachez vous poudrer, Madame !

Votre poudre trop foncée fait des taches sur votre visage ; trop claire, elle vous donne l'aspect enfariné.

Pour y remédier, Tho-Radia vous donne ce conseil : ayez deux tons de poudre ! Poudrez largement avec la plus claire. Enlevez l'excédent avec une brosse douce. Poudrez une seconde fois avec un ton plus foncé. Votre visage aura ainsi un ravissant modelé et une fraîcheur incomparable.

Les conseils hebdomadaires de THO-RADIA